

INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
« SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF »

Paris, le 17 juillet 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DEFENSIF ». A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes apportées à votre Fonds :

**Modifications de la part « ES » (FR0013424033) :**

- **Changement de dénomination et modification des investisseurs cibles de la part ES (ISIN : FR0013424033) :**

La part « ES » est renommée part « FS-C ». Cette part est réservée aux investissements des OPC gérés par Sienna Gestion.

- **Suppression du montant minimum de souscription de la part « ES » (FR0013424033) :**

Actuellement, toute souscription de part « ES » (renommée FS-C) Fonds requiert un montant minimum de 1 000 euros.

Désormais, ce montant minimum sera supprimé : les souscriptions de part « ES » (renommée FS-C) du Fonds pourront ainsi s'effectuer sans condition de montant minimum.

**Ces modifications entreront en vigueur à compter du 24 juillet 2024.**

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du Fonds et notamment du DIC, disponibles sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

sSienna Gestion

**SIENNA GESTION**

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)